

## Signature d'une Convention de Partenariat entre l'UNAT et la FFTST

Le 13 septembre 2007, lors des 5<sup>e</sup> RDV de l'UNAT au Croisic, l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air (UNAT) et la Fédération Française des Techniciens et Scientifiques du Tourisme (FFTST) ont signé une convention de partenariat.

Ce partenariat vise à donner aux enseignants des formations « tourisme » les moyens pédagogiques de mieux intégrer le poids économique engendré par le « tourisme associatif français » (voire européen) dans leurs programmes d'enseignement afin d'apporter aux étudiants, futurs professionnels du secteur, un panorama de l'industrie touristique (et de son économie) bien plus complet qu'il ne l'est aujourd'hui ! Cela pourrait se concrétiser par la mise en place de véritables formations offertes aux enseignants du tourisme, mais aussi par la création et la mise à disposition de ces formateurs de vrais outils pédagogiques, tels que ceux pour lesquels la FFTST a collaboré dans les domaines de la « Lutte contre l'Exploitation Sexuelle impliquant des Enfants dans le Tourisme » et de « Tourisme & Handicap » !

C'est pourquoi, la FFTST s'engage dès aujourd'hui à « Promouvoir » ce partenariat engendré par cette convention au travers des outils de communication dont elle dispose, en informant non seulement l'ensemble de ses membres, et parmi eux, principalement les formateurs et les étudiants-stagiaires des formations aux métiers du tourisme d'aujourd'hui et de demain.

La FFTST s'engage également à tout mettre en œuvre afin d'aider l'Unat à promouvoir son réseau tant auprès des personnels enseignants que des étudiants, tant dans leurs fonctionnements qu'au niveau des stages que leurs structures peuvent proposer aux étudiants, mais aussi des « Actions professionnelles » et des « Projets Touristiques » qu'elles peuvent suggérer.

La FFTST s'est engagée à remettre à l'UNAT, dans les meilleurs délais : une définition claire et précise (si possible illustrée d'exemples pratiques) :

- des Actions Touristiques (AP),
- des « Projets » touristiques,

figurant dans les référentiels des 2 BTS du Tourisme : les BTS AGTL (Animation & Gestion Touristiques Locales) et VPT (Ventes et Productions Touristiques), dans l'espoir que les différentes structures de l'UNAT puissent proposer (par l'intermédiaire de la FFTST) des Actions Touristiques et des « Projets » pertinents aux étudiants. C'est ainsi que l'UNAT s'engage à participer efficacement à la formation professionnelle des étudiants, futurs professionnels de qualité, dont la France a tant besoin !

L'Unat s'engage, quant à elle, à :

- Promouvoir le partenariat engendré par la présente convention au travers des outils de communication dont elle dispose.
- Étudier la faisabilité pour l'Unat d'assurer des formations « tourisme associatif » à destination des enseignants offrant aux participants :
  - Des documents de travail (Kit de présentation du réseau, exercices pratique, ...)
  - Des interventions d'experts du secteur
  - Un calendrier de sessions de formations
- Participer à l'élaboration des programmes d'enseignements (entre autres, dans la 17<sup>e</sup> C.P.C. de l'Éducation nationale) pour les formations « tourisme » afin de s'assurer que la dimension associative du secteur et ses particularités y figure.